

## **Opération Jardin UGC 2014**

### **Article 1 – Organisateur**

La société STANLEY BLACK & DECKER France SAS au capital social de 234.759.168,00 EUROS, dont le siège social est situé 5 allée des Hêtres – CS 60105 – 69579 LIMONEST Cedex, immatriculée au RCS Lyon B 954 507 521, organise du 19/03/2014 au 23/06/2014, (dates pour acheter les produits porteurs de l'offre) une opération promotionnelle avec obligation d'achat intitulé : « **Branchez-vous Nature !** » (ci-après désigné « le jeu » ou « l'opération »).

### **Article 2 – Les participants**

Cette offre est accessible dans les magasins participants à l'opération sur des supports de communication (bulletin), sur les tracts des enseignes participants à l'opération et est relayée sur le site [www.blackanddecker.fr/branchezvous](http://www.blackanddecker.fr/branchezvous).

### **Article 3 – Modalités de participation**

Pour participer, il suffit pendant la durée de l'opération (c'est-à-dire entre le 19 mars et le 23 juin 2014 inclus) d'acheter un outil 3 en 1 Black & Decker® ST5530CM ou STC1820CM .

Le participant se rend sur le site [www.blackanddecker.fr/branchezvous](http://www.blackanddecker.fr/branchezvous) pour enregistrer sa participation et imprimer le PDF généré.

Pour recevoir sa carte UGC Blue créditée de 2 places de cinéma, il suffit d'envoyer :

- le formulaire de participation dûment rempli avec nom, prénom et adresse complète,
- la facture originale ou ticket de caisse original et entier en entourant au stylo la date d'achat et le produit acheté concerné par l'offre (demander un duplicata de facture lors du passage en caisse pour faire valoir la garantie si besoin),
- le code-barres à 13 chiffres original découpé sur l'emballage des produits porteurs de l'offre,
- un chèque de 1 € à l'ordre de Stanley Black & Decker.

Le courrier doit être envoyé sous pli suffisamment affranchi au plus tard le 30/06/2014 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

INSIGN MARKETING - SAS TAXIBROUSSE  
OP BLACK & DECKER CINEMA  
7 rue de la République  
69001 Lyon

Le participant recevra sa carte UGC par courrier dans les 4 à 6 semaines environ à compter de la date de réception de la demande conforme.

Le règlement complet de l'opération a été déposé chez Maître Fradin, huissier de justice à Lyon et consigné dans un procès-verbal déposé en son étude.

Toute participation incomplète, illisible, frauduleuse, reçue après les dates limites et d'une manière générale non-conforme aux modalités de participations demandées ne pourra être prise en considération. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues.

#### **Article 4 – Détermination des gagnants**

Tout gagnant sera averti personnellement par courrier postal à l'adresse personnelle qu'il a mentionnée sur son bulletin de participation.

Les gagnants seront alors réputés avoir accepté leurs lots.

Toutes les informations devront être intégralement conformes aux informations enregistrées sur le bulletin de participation à la date de participation.

Le cas échéant, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler l'attribution du lot gagné.

#### **Article 5 – Le lot**

La dotation mise en jeu est définie comme suit :

- Une carte UGC Blue créditée de 2 places de cinéma.

Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte ; en particulier, la société organisatrice ne saurait être tenue à aucune indemnisation au profit du gagnant si celui-ci, pour des raisons personnelles et/ou pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice, s'avérait être dans l'incapacité d'en bénéficier dans les conditions proposées.

#### **Article 6 – Remboursement des frais de participation**

Timbre(s) et connexion internet de la participation non remboursés.

Offre non cumulable réservée aux personnes résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) et limitée à une seule demande par foyer (même nom, même adresse, même IBAN/BIC) dans les points de vente participants à l'opération. A l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que du personnel des sociétés participant à l'opération et de leurs familles. Il est entendu que si un mineur remportait une dotation, il devrait être représenté par ses parents ou représentants légaux, ou remettre à la société organisatrice une autorisation écrite de leur part.

#### **Article 7 – Application du règlement**

Le règlement complet du jeu a été déposé chez Maître Fradin, huissier de justice à Lyon et consigné dans un procès-verbal déposé en son étude et est disponible gratuitement sur simple demande écrite, envoyée avant le 30/06/2014 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous :

INSIGN MARKETING - SAS TAXIBROUSSE  
OP BLACK & DECKER CINEMA  
7 rue de la République  
69001 Lyon

Le règlement est consultable et éditable gratuitement sur le site [www.fradin-huissier.com](http://www.fradin-huissier.com).

### **Article 8 – Responsabilité**

La société organisatrice et ses partenaires ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de leur volonté, et/ou si les circonstances l'exigent, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout problème de liaison téléphonique, d'acheminement du courrier, et de tout problème de communication inhérent au réseau "Internet" ou de tout dysfonctionnement empêchant le bon déroulement de l'opération, notamment en cas d'actes de malveillances externes. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu et participer au jeu du fait de toute défaillance technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. La société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils fiables, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs dues à une défaillance technique (notamment affichage sur le site du Jeu, envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, des interruptions, délais de transmission des données, défaillances et/ou de toute perte du matériel ou dommage qui pourrait en résulter pour le participant (équipements informatiques, ligne téléphonique, logiciel, toutes données, etc.). Il appartient au participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres équipements, données et logiciels.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par des dysfonctionnements graves, ainsi que par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause indépendante de la volonté de la société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

De même, la participation à cette opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou tout autre problème lié à la Poste ou ses prestataires.

### **Article 9– Données personnelles et autorisation**

Les données personnelles communiquées par les participants sont nécessaires pour valider leur participation, elles seront utilisées par TAXI BROUSSE uniquement pour la gestion de l'opération (vérification, envoi des dotations, etc. ...). Toutefois, les participants sont informés de l'absence de conservation ou de traitement des données qu'ils communiquent à des fins de prospection. En effet, à l'issue de l'opération, les données communiquées ne seront pas conservées.

Sauf opposition écrite à l'adresse indiquée à l'article 7, le gagnant autorise la société organisatrice à utiliser dans le cadre de toute opération publicitaire liée à cette opération, leur nom, prénom, photo et adresse, sans restriction ni réserve pour une durée d'un an et pour la France métropolitaine et sans que cela ne leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot.

### **Article 10 – Informatiques et libertés**

Les coordonnées des participants seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant en écrivant à l'adresse du Jeu :

INSIGN MARKETING - SAS TAXIBROUSSE  
OP BLACK & DECKER CINEMA  
7 rue de la République  
69001 Lyon

en indiquant ses nom, prénom et adresse postale.

#### **ARTICLE 11**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

#### **ARTICLE 12**

La participation à cette opération implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé auprès de Maître Mathieu Fradin, 1, quai Jules Courmont, 69002 LYON.

#### **ARTICLE 13**

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate de la participation à l'opération et pourra entraîner des poursuites.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement se verra privé de son droit de participer à l'opération ainsi que, le cas échéant, du lot obtenu.